

**EXTRAIT**  
**Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté**

Délibération DC 2020-074

**OBJET : DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA CCPA AUX ORGANISMES EXTERIEURS :  
CHARTRE FORESTIERE DE LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE**

L'An deux mille vingt, le trente du mois de juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la communauté de communes, 1 avenue François Mitterrand à QUILLAN, suite à la convocation faite le 23 juillet 2020 par Monsieur le Président.

**Etaient présents** : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat) Philippe PARRAUD (Axat) Jean Claude MICHELOU (Axat) Michel CRESTIA (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rébenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) Jean Pierre CLAUDE (Comus) Eric ASTIER (Corbières), Patrick DEBOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Yveline DUFIS (Espérazza), Jérôme MORANDI (Espérazza) Elvire ANDREWS (Espérazza); François LACROIX (Espezet) Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (GINOLES), Béatrice TEDESCO (Granes), Lydie MUNIER (Joucou) Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens, Christian ARAGOU (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Alain BONNERY (Nébias) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Denis MALTAT (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières), Paul COEFFARD (Val de l'Ambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby)

**Procuration** : Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) procuration à Alfred VISMARA, Marie Claude MARTIN (Espérazza) procuration à Yveline DUFIS, Martinez DAFFOS (Quillan) procuration à Mohammed EL HABCHI, Benoit OLIVE (Roquefort de Sault) procuration à Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette)

**Excusés** : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Évelyne GARROS (Chalabre) Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Eric COUE (Espérazza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle) Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Francis ROUTELOUS (Montjardin), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Nadia PARACHINI (Quillan) Jacques MANDRAU (Quillan), Amandine MORENO Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Nicole GIMENEZ (Quillan) Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) Serge BACAVE (Saint Benoît) Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Marc RIVALS (Villefort).

**Secrétaire de séance** : François LACROIX

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Présents : 51  
Votants : 55

La Charte forestière de territoire est un outil de développement économique territorial. L'objectif de la Charte forestière est de formaliser la structuration de la filière forêt-bois locale, et d'initier des synergies intra et interterritoriales.

La Charte forestière fait le lien entre les acteurs des secteurs privé et public, dans le but de d'engager des méthodes de travail collectives efficaces, et de faire émerger des projets concrets. L'approche territoriale et la concertation sont à la base de la démarche. De nature contractuelle, elle n'a pas de caractère réglementaire.

Le périmètre d'intervention couvre les deux communautés de communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises : 139 communes sont concernées (61 communes pour la CC des Pyrénées Audoises + 78 communes pour la CC du Limouxin).

L'animation de la Charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude est portée depuis avril 2015 par la Communauté de communes des Pyrénées Audoises, dans le cadre d'une convention de partenariat (et ses avenants) avec la Communauté de communes du Limouxin.

Il est nécessaire de désigner 3 membres

Le Président fait appel à candidature :

Candidatures de  
M. Alfred Vismara,  
M. Jacques Galy,  
M. Olivier Ferrier

**A l'unanimité, le Conseil a désigné :**

**Représentant à la charte forestière HVA : M. Alfred Vismara, M. Jacques Galy, M. Olivier Ferrier**

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 30 juillet 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,  
le  
Le Président certifie qu'un extrait de  
la présente délibération  
a été affiché conformément à la loi,  
le*

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE  
05 AOUT 2020

